



## Dépôt du Document d'enregistrement universel 2021

**ENGIE annonce la publication de son Document d'enregistrement universel 2021, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 9 mars 2022, sous le numéro D.22-0079.**

Les documents suivants sont notamment intégrés dans le Document d'enregistrement universel :

- le rapport financier annuel de l'exercice 2021 ;
- le rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne ;
- les éléments relatifs aux honoraires des Commissaires aux comptes ;
- les informations requises au titre du descriptif du programme de rachat des actions ;
- les informations relatives à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale (y compris la déclaration de performance extra-financière et le plan de vigilance).

Le Document d'enregistrement universel est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation applicable et peut être consulté sur le site Internet de la Société ([www.engie.com](http://www.engie.com)). Des exemplaires du Document d'enregistrement universel sont également disponibles au siège de la société, 1 place Samuel de Champlain – 92400 Courbevoie.